RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 04231
Numéro SIREN : 351 058 151
Nom ou dénomination : BOURSORAMA

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2021 sous le numéro de dépôt 25026

BOURSORAMA
Société anonyme
Au capital de 41.308.483,20 € Euros
Siège social : 44, rue Traversière
92100 BOULOGNE - BILLANCOURT
351 058 151 RCS NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2021

[.....]

CINQUIEME RESOLUTION

Nomination d'une administratrice

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer en qualité d'administratrice :

- Madame Sylvie Rémond

Ce mandat est conféré pour une durée de quatre (4) ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Nomination d'un administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer en qualité d'administrateur :

- Monsieur Benoît Grisoni

Ce mandat est conféré pour une durée de quatre (4) ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-François Sammarcelli.

Le mandat est conféré pour une durée de quatre (4) ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2025 pour statuera sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
[....]

Extrait certifié conforme par
Monsieur Benoît Grisoni
Directeur Général

